



## CONVENTION

**ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE**

**ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE**

**CHEMIN DES ENERGIES à GARDANNE**

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée par délibération n° de la commission permanente du 25 Mai 2018, ci après dénommé le Département,

Et

L'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne représentée par son Directeur, Monsieur Pascal RAY, ci –après dénommée l'ENSM.SE

L'ENSM.SE par le biais de son centre de culture scientifique, technique et industrielle « La Rotonde » a souhaité créer un outil pédagogique : « le Chemin des Energies » qui sera un parcours pédestre et citoyen de 2,5 km sur le site Sauvaires / Malespine à Gardanne. Il permettra la découverte des différentes installations industrielles relevant des énergies renouvelables et privilégiant le recyclage. Le Chemin des Energies vise à rapprocher le monde industriel – particulièrement bien représenté à Gardanne – et les habitants et visiteurs du département des Bouches-du-Rhône, afin de favoriser la connaissance par le plus grand nombre, de ce que représente l'activité industrielle d'un territoire.

Au fil de la marche, sur des points d'observation stratégiques, des panneaux fourniront aux visiteurs (jeunes à partir de 7 ans, dans le cadre scolaire et non scolaire, étudiants, familles, touristes, citoyens, professionnels, élus) des clés pour la lecture du paysage industriel, informations qui pourront être approfondies par des compléments numériques. Une application smartphone proposera une lecture « augmentée » des installations observées. Un fil rouge de questions reliera les panneaux entre eux.

## **Commission permanente du 25 mai 2018 - Rapport n° 81**

Des idées préconçues aux débats argumentés suscités par les installations industrielles, les visiteurs du Chemin des Energies auront, le temps de leur parcours, la possibilité de se forger une opinion sur ce monde industriel, tout en se situant eux-mêmes dans les cycles de production des usines qu'ils découvrent.

### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT,**

#### **ARTICLE I : OBJET**

L'ENSM.SE s'est engagée sur le projet « Chemin des énergies » dans le cadre de son action de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

#### **ARTICLE II : MONTANT et MODALITES de VERSEMENT**

Le Département s'engage à participer à hauteur de 25,55 % du projet, dans la limite de 15 000 euros.

Le montant retenu pour cette opération s'élève à 58 700 euros comprenant l'ensemble des dépenses (études, travaux, équipements).

L'ENSM.SE, maître d'ouvrage, supporte les risques du fait des aléas administratifs, techniques ou économiques.

La subvention est attribuée à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne pour le compte du centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle « La Rotonde », en deux versements selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- ✓ **50%** au premier versement soit 7 500 euros sur présentation des factures de la moitié de la dépense soit 29 350 euros.
- ✓ **50%** au deuxième versement soit 7 500 euros sur présentation des factures suivantes, du décompte final et du compte-rendu de l'opération.

#### **ARTICLE III : INFORMATION**

L'ENSM.SE s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents et panneaux, la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à cette opération durant la réalisation des travaux aux abords du chantier, lors de la livraison de l'ouvrage, de l'inauguration, etc., notamment par l'apposition du logo de taille lisible, proportionnée à l'aide financière apportée par le Département par rapport aux autres partenaires financiers. ([www.cd13.fr](http://www.cd13.fr)).

#### **ARTICLE IV : NOTIFICATION ET DATE D'EFFET**

La présente convention prendra effet à la date de signature par le Département et l'ENSM.SE.  
Le Département notifiera à l'ENSM.SE la présente convention signée.

#### **ARTICLE V : DELAI ET VALIDITE**

L'aide est réputée caduque et annulée si le projet subventionné n'est pas réalisé dans son intégralité dans les trois ans qui suivent la notification de la subvention.

Dans l'hypothèse d'une réalisation partielle du projet dans ce délai de trois ans, la caducité ne porte que sur la fraction de l'aide relative à la part non exécutée du projet.

## Commission permanente du 25 mai 2018 - Rapport n° 81

En cas de dépassement du planning prévisionnel, la présente convention pourra être prolongée par voie d'avenant.

### **ARTICLE VI : RESILIATION**

La présente convention pourra être dénoncée par le Département en cas de non-respect des obligations mises à la charge de l'ENSM.SE et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait à Marseille, en double exemplaires originaux,

Le

La Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône

**Martine VASSAL**

Le Directeur de l'Ecole Nationale  
Supérieure des Mines de Saint-Etienne

**Pascal RAY**

**Calendrier**

Novembre – Décembre 2017 : élaboration du cahier des charges de réalisation et préparation du marché.

Janvier 2018 : publication du marché public de réalisation et retour des offres.

Février 2018 : analyse des offres, choix des prestataires et contractualisation.

Février – Avril 2018 : design du parcours de panneaux et conception graphique ; réalisation graphique des panneaux ; fabrication des supports des panneaux.

Février – Avril : conception plate-forme et/ou application numérique et développement.

Mars – Avril 2018 : mise en place des buttes d'observation par Durance-Granulats et par la Ville de Gardanne.

Mai 2018 : tests in situ des réalisations numériques ; implantation des panneaux et livraison du parcours.

Juin 2018 : Lancement premières visites du parcours (scolaires et tout public).